Avis aux personnes intéressées

Régie de l'énergie

Demande d'autorisation pour la réalisation du projet de relocalisation de la conduite du pont de la rivière du Cap Rouge (Dossier R-3907-2014)

Objet de la demande

Société en commandite Gaz Métro (**Gaz Métro**) a déposé, le 3 septembre 2014, une demande afin d'obtenir l'autorisation requise de la Régie de l'énergie (**la Régie**) pour relocaliser la conduite de gaz naturel du pont de la rivière du Cap Rouge. Gaz Métro estime que les coûts de ce projet d'investissement s'établiront à 1,9 M\$, dont 0,75 M\$ seront assumés par le ministère des Transports du Québec.

La demande est soumise en vertu de l'article 73 de la Loi sur la Régie de l'énergie.

Procédure d'examen de la demande

La Régie traitera cette demande sur dossier.

La Régie ne juge pas nécessaire de solliciter d'interventions formelles au présent dossier. Cependant, les personnes intéressées pourront soumettre des observations écrites à la Régie ainsi qu'à Gaz Métro, au plus tard le 17 octobre 2014 à 12 h. Gaz Métro pourra répliquer à ces observations au plus tard le 24 octobre 2014 à 12 h.

Les observations écrites doivent être conformes aux dispositions de l'article 10 du *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie* dont le texte est accessible sur le site internet de la Régie et à son Centre de documentation.

Pour toute information, il est possible de communiquer avec la Régie par téléphone, par télécopieur ou par courrier électronique.

Le Secrétaire

Régie de l'énergie 800, rue du Square-Victoria, bureau 2.55

Montréal (Québec) H4Z 1A2

Téléphone : 514 873-2452 ou sans frais 1 888-873-2452

Télécopieur : 514 873-2070

Courriel: greffe@regie-energie.qc.ca

